

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)



**MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**



CONVENTION DE PARTENARIAT

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Etat, représenté par

Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, et chancelier des Universités,

et,

le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiale (GIFAS) représenté par

Guy Rupied, en sa qualité de Délégué Général,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

Le présent accord de partenariat, pris en application de la convention conclue au niveau national entre le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Groupement des Industries Aéronautiques et Spatiale (BO n°38 du 21 octobre 2010), constitue un accord cadre qui a pour objet de développer les actions de partenariat entre les entreprises adhérentes au GIFAS et les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille.

Les parties décident donc de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise, et procéder aux nécessaires adaptations des formations du secteur de l'aéronautique et à ses évolutions économiques.

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel afin de mieux satisfaire les besoins des entreprises en matière de qualifications et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Le GIFAS souhaite prolonger et renforcer sa coopération avec le ministère de l'Education nationale au niveau des grandes régions de l'aéronautique au travers de partenariats ciblés, afin de définir les diverses actions à entreprendre pour faire évoluer les formations technologiques et professionnelles en fonction des besoins du secteur dans la région d'une part, et d'autre part de développer l'information et l'orientation vers les métiers qu'elle représente afin de permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

Quelques données clés sur le secteur aéronautique et spatial dans la région :

- Troisième région aéronautique et spatiale de France (avec environ 10% des effectifs nationaux) et première filière industrielle en PACA (35000 emplois, 300 entreprises),
- 5Md€ de CA pour le trio aéronautique-espace-défense,
- 2 donneurs d'ordres industriels de rang mondial (Eurocopter, Thales Alenia Space),
- Pole Pégase et 170 entreprises adhérentes,
- 1700 chercheurs et 30% du budget de la R&D régionale,
- 500 établissements de formation (collèges, CFA lycées professionnels, technologiques et généraux, Universités et IUT, Ecoles de formation supérieure), dont une trentaine d'établissements très orientés sur le secteur aérospatial proposant plus de 60 formations diplômantes du CAP au Doctorat, recensées par le GIFAS (source Brochure une formation pour un métier aéronautique et spatial et www.aeroemploiformation.com/annuaires_formation, site portail des emplois et des formations développé dans le cadre de la convention nationale de coopération).

I – AXES DE COLLABORATION

1 – Information sur les métiers et les formations

L'académie d'Aix-Marseille et le GIFAS conviennent de renforcer les actions en partenariat, portant sur l'information des métiers de l'aéronautique auprès des élèves de collèges, lycées professionnels, technologiques et généraux dans le cadre du parcours des métiers et de formations (PDMF) d'une part et d'autre part, des personnels d'enseignement, d'inspection, d'orientation, de direction et du rectorat ainsi que des parents d'élèves.

En complément des forums, salons et conférences pour lesquels le GIFAS apporte son soutien, les actions à entreprendre avec les équipes pédagogiques des établissements pourront prendre plusieurs formes et utiliser tous les vecteurs dynamiques et innovants tels les constructions de maquettes voire d'aéronefs, les vols et simulations, les rencontres et visites in situ, les concours de création et de communication, les formations diplômantes telles le brevet d'initiation aéronautique (BIA), le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'aéronautique (CAEA) et les brevets complémentaires (Brevet de base, licence de pilote privé), permettant de déceler les élèves et étudiants motivés par la filière aéronautique et de les orienter vers les établissements de formation appropriés.

L'Académie d'Aix Marseille et le GIFAS conviennent également de conjuguer leurs efforts pour développer et renforcer le déploiement des actions d'AIREMPLOI Espace Formation, association nationale créée à l'initiative du groupe Air France, de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) et du GIFAS.

Aireemploi, centre national de ressources en matière de promotion des métiers de l'aérien, outil privilégié des organisations professionnelles FNAM et GIFAS dans ce domaine, sera en charge du développement des actions suivantes :

1.1 Conférences « Prescripteur »

Les « Conférences Prescripteurs » ont pour objectif d'informer les personnels de l'académie précédemment identifiés, sur les métiers et les formations de la filière. Une mallette pédagogique d'information sera remise à chaque établissement de formation permettant ultérieurement d'animer les classes, en particulier celles de troisième et de DP3.

1.2 Ateliers « Découverte métiers »

Des ateliers « Découverte métiers » seront mis en place au sein d'entreprises pouvant accueillir les personnels de l'académie précédemment identifiés.

1.3 Conférences « Terre et ciel »

Réservées aux élèves de lycées et collèges, ces conférences auront lieu dans l'établissement scolaire. Les rencontres seront préparées avec l'équipe enseignante et des échanges interactifs avec les jeunes seront privilégiés.

2 – Amélioration des formations professionnalisantes initiales sous statut scolaire et par apprentissage.

Les parties signataires conjugueront leurs efforts pour que l'offre de formation initiale aux métiers de l'aéronautique, par la voie scolaire et par l'apprentissage, soit adaptée de façon à répondre aux besoins des entreprises et pour que les établissements d'enseignement soient dotés des moyens pédagogiques nécessaires à l'accueil des effectifs d'élèves et d'apprentis supplémentaires.

2.1 Concertation sur l'évolution de la carte des formations initiales : réflexions prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications :

L'Académie d'Aix-Marseille et le GIFAS s'informeront et se consulteront sur :

- l'opportunité d'ouverture, la fermeture ou la transformation de sections en lycée professionnel ;
- l'ouverture, le cas échéant, de sections d'apprentissage dans les établissements scolaires.

- les travaux d'analyse prospective des métiers aéronautiques initiés au plan national (avec leurs déclinaisons régionales et territoriales) dans le cadre de l'Observatoire des Métiers de la Métallurgie et du Comité Stratégique de filière Aéronautique

2.2 Développement de l'apprentissage

L'académie d'Aix-Marseille et le GIFAS conviennent de développer en concertation l'apprentissage dans l'académie.

Elles procéderont à un état des lieux des formations par apprentissage.

Elles se concerteront chaque fois que sera envisagé une formation par apprentissage dans ce secteur d'activité.

3 - Accueil d'élèves et d'étudiants dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Le GIFAS se propose d'inciter ses entreprises adhérentes dans l'accueil des élèves en période de formation en entreprise ou en stage en entreprise relevant des lycées professionnels ou technologiques.

Les entreprises adhérentes au GIFAS pourront utiliser notamment le portail national de l'Education Nationale « www.mon-stage-en-ligne.fr/ » ; en proposant notamment des offres de stages pour des élèves de CAP, BAC PRO et des étudiants de BTS sur l'académie d'Aix-Marseille.

4 - Formation des personnels de l'éducation nationale

Les entreprises adhérentes au GIFAS pourront occasionnellement accueillir des enseignants de collèges, de lycées professionnels, des chefs d'établissement, et des acteurs de l'orientation avec la volonté mutuelle d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel des intéressés (en référence au PAF : Plan Académique des Formations)

5 – Mise en œuvre des formations continues pour adultes (avec les GRETA).

Le GIFAS et l'académie d'Aix-Marseille conviennent de coopérer au développement de la formation continue des adultes en s'appuyant sur les ressources offertes par le réseau des établissements (les GRETA).

6 – Mise en œuvre de l'accès aux diplômes professionnels (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le GIFAS souhaite faciliter l'accès à la certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salariés des entreprises du secteur.

A cet effet, les deux parties conviennent de :

- réaliser des actions d'information menées conjointement par le GIFAS et le dispositif académique de validation des acquis de l'expérience pour développer la validation au bénéfice des salariés du secteur souhaitant obtenir un diplôme relevant du second degré ;
- organiser des actions de formation et de professionnalisation des acteurs du secteur pour favoriser et développer leur participation aux commissions d'expertise VAE et des jurys et éventuellement à l'accompagnement des candidats.

7 – Enseignement supérieur et recherche : relations avec les universités.

Compte tenu de la part importante des ingénieurs et cadres (environ 50% des recrutements dans le secteur) et du haut niveau de recherche et développement (l'équivalent de 17% du chiffre d'affaires y est consacré, effort sans équivalent dans toute l'industrie), le GIFAS et l'Académie d'Aix-Marseille souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Le partenariat visera à renforcer les formations professionnelles adaptées au secteur, à rendre les formations scientifiques et d'ingénierie plus attractives auprès des collégiens et lycéens et du grand public en général.

Ce partenariat s'appuiera en particulier sur les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle mis en place dans chaque Université en vue d'informer les étudiants sur les formations, les stages et les emplois proposés par le secteur.

Le domaine de la recherche sera également une des priorités des partenaires afin de favoriser l'emploi des Doctorants dans les entreprises du secteur.

II – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par le GIFAS et l'académie d'Aix-Marseille.

La mise en œuvre de la présente convention pourra donner lieu à des fiches actions qui seront portées au niveau du groupe technique de suivi de la convention nationale.

Toute action financée sur la taxe d'apprentissage devra être validée par le groupe technique national et pourra donner lieu à une étude sur des cofinancements régionaux.

1. Composition et mission du groupe de pilotage

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage Partenariat GIFAS — académie d'Aix-Marseille dont les membres seront désignés par chaque partie.

Un représentant de l'académie sera invité en tant que de besoin à la convention nationale.

2. Suivi de la convention académique de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

A cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés.

3. Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements du GIFAS à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention académique auront un caractère confidentiel.

L'académie d'Aix-Marseille s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat régional ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître.

Cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Education nationale.

4. Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

5. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la signature. Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Les aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant. La présente convention pourra être résiliée par l'Académie d'Aix Marseille, ou par le GIFAS sous réserves d'un préavis de 3 mois.

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2012, en deux exemplaires originaux.

Pour l'Etat,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Le Délégué Général du GIFAS

Jean-Paul de Gaudemar

Guy Rupied